

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant Programme Local de l'Habitat **PLUIH**

Réunions Publiques
novembre - décembre 2023

Déroulé de la réunion

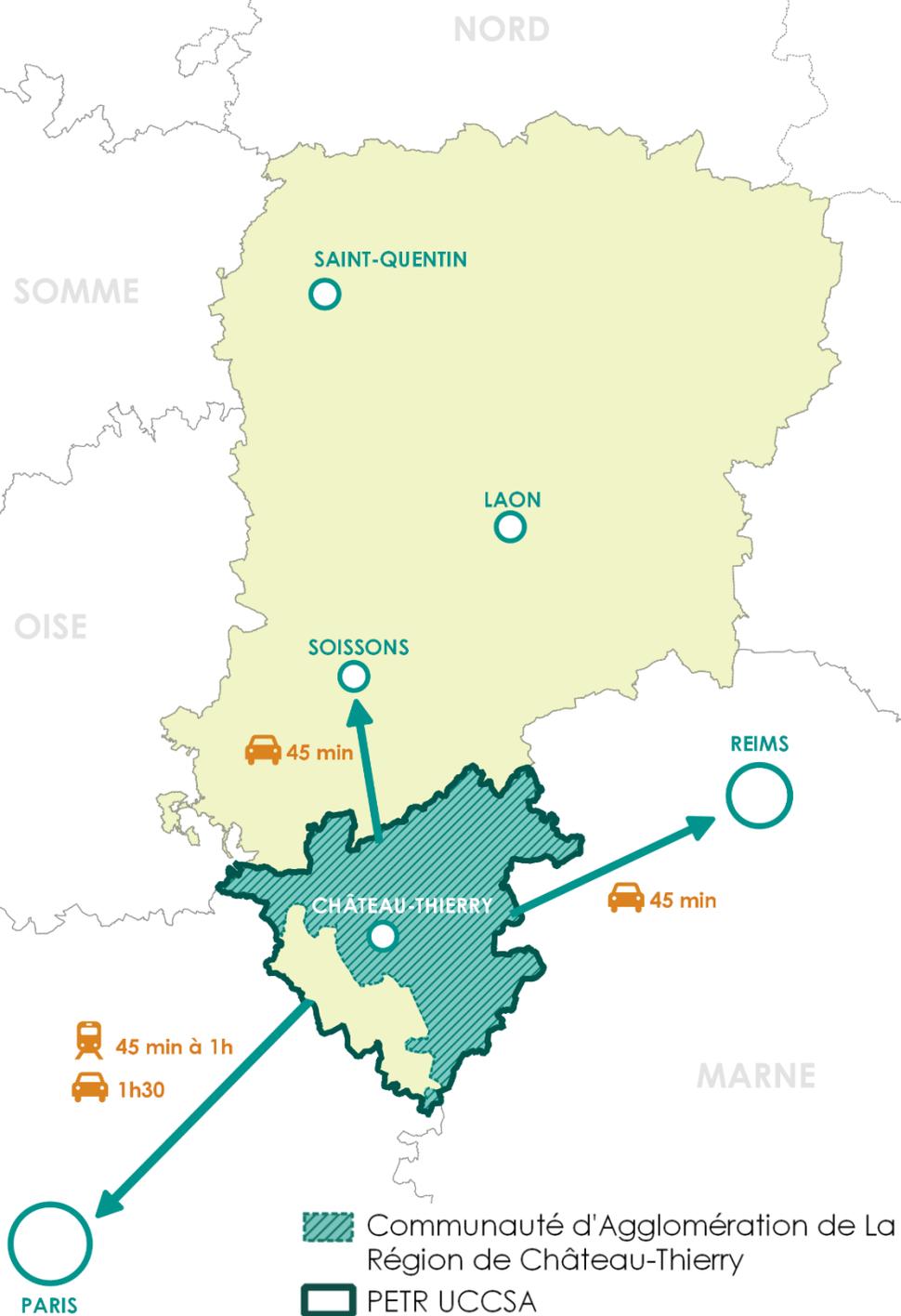
1. Contexte, démarche et calendrier
2. Synthèse du diagnostic et objectifs du PADD
 - 2.1. Démographie, habitat, mobilité
 - les constats
 - les objectifs du PADD
 - 2.2. Economie, tourisme, agriculture
 - les constats
 - les objectifs du PADD
 - 2.3. Environnement, cadre de vie et énergie
 - les constats
 - les objectifs du PADD

1. Contexte, démarche et calendrier

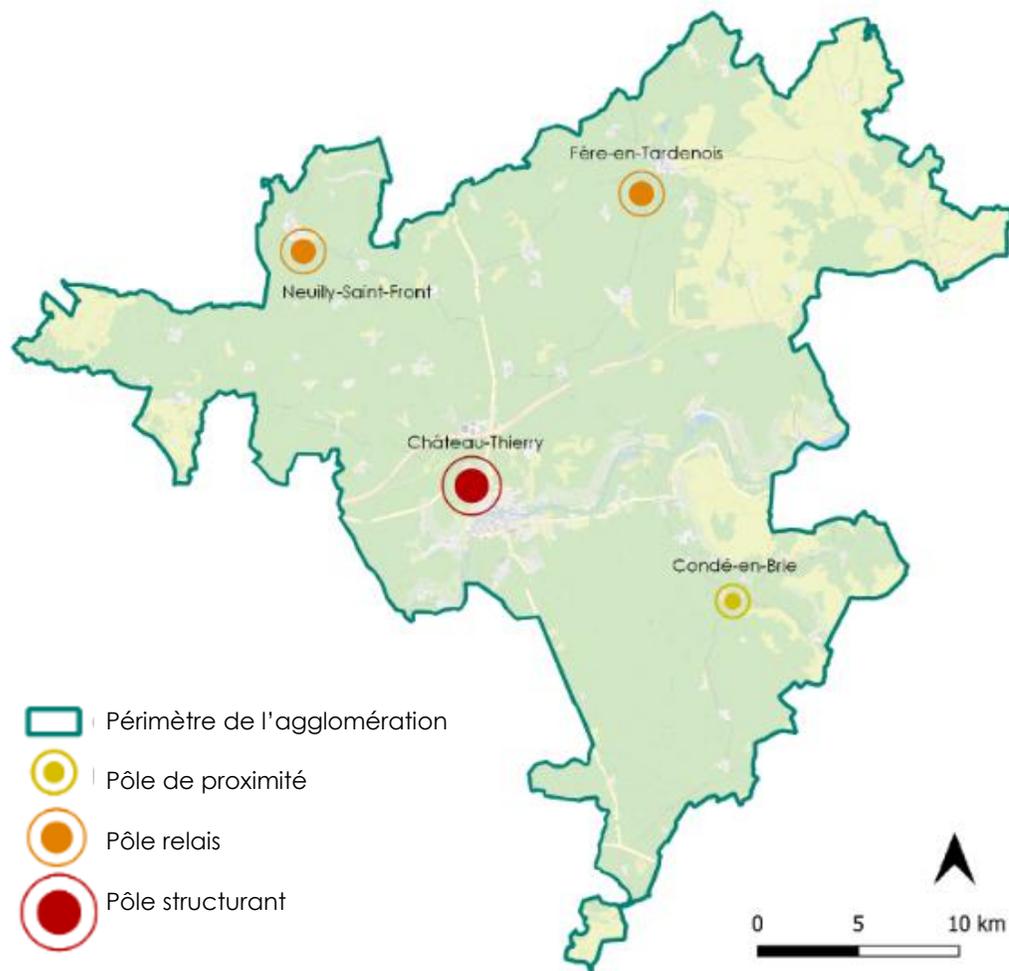
La communauté d'agglomération

L'agglomération :

- créée le 1^{er} janvier 2017, de la fusion de 4 communautés de communes,
- composée de **87 communes**,
- regroupant près de **55 000 habitants**,
- pour un territoire de **880 kms²**, limitrophe de 3 départements
- compétente en matière de documents d'urbanisme depuis sa création



Armature territoriale de l'agglomération



Le territoire du PLUIH

Un territoire à dominante rurale :

- un **pôle structurant** :
 - constitué par la ville de Château-Thierry (15 000 habitants) et sa périphérie
 - bénéficiant d'une grande partie de l'offre commerciale, d'emplois, de transports et d'équipements,
- des **pôles-relais et de proximité** (moins de 3 000 habitants) :
 - Fère-en-Tardenois, Neuilly-Saint-Front, Condé-en-Brie, Crézancy, Coincy, Jaulgonne qui présentent une dynamique commerciale et d'emplois rayonnant sur les communes environnantes,
- des **communes rurales**, comptant pour les 2/3 moins de 500 habitants.

Qu'est-ce que le PLUIH ?

Un document réglementaire :

→ il **détermine les droits à construire** sur chaque parcelle : zones constructibles ou inconstructibles, types de constructions autorisées, caractéristiques architecturales, paysagères et environnementales, organisation des constructions

Un document de protection :

→ il permet d'organiser la préservation des sites à fort enjeu environnemental, du patrimoine naturel (boisements, alignements d'arbres, etc.) et bâti, des zones à risques, etc.

Un outil du quotidien :

→ il constitue le **document de référence** pour la délivrance des autorisations d'urbanisme (permis de construire, déclarations préalables...)

Où et
comment
construire
?

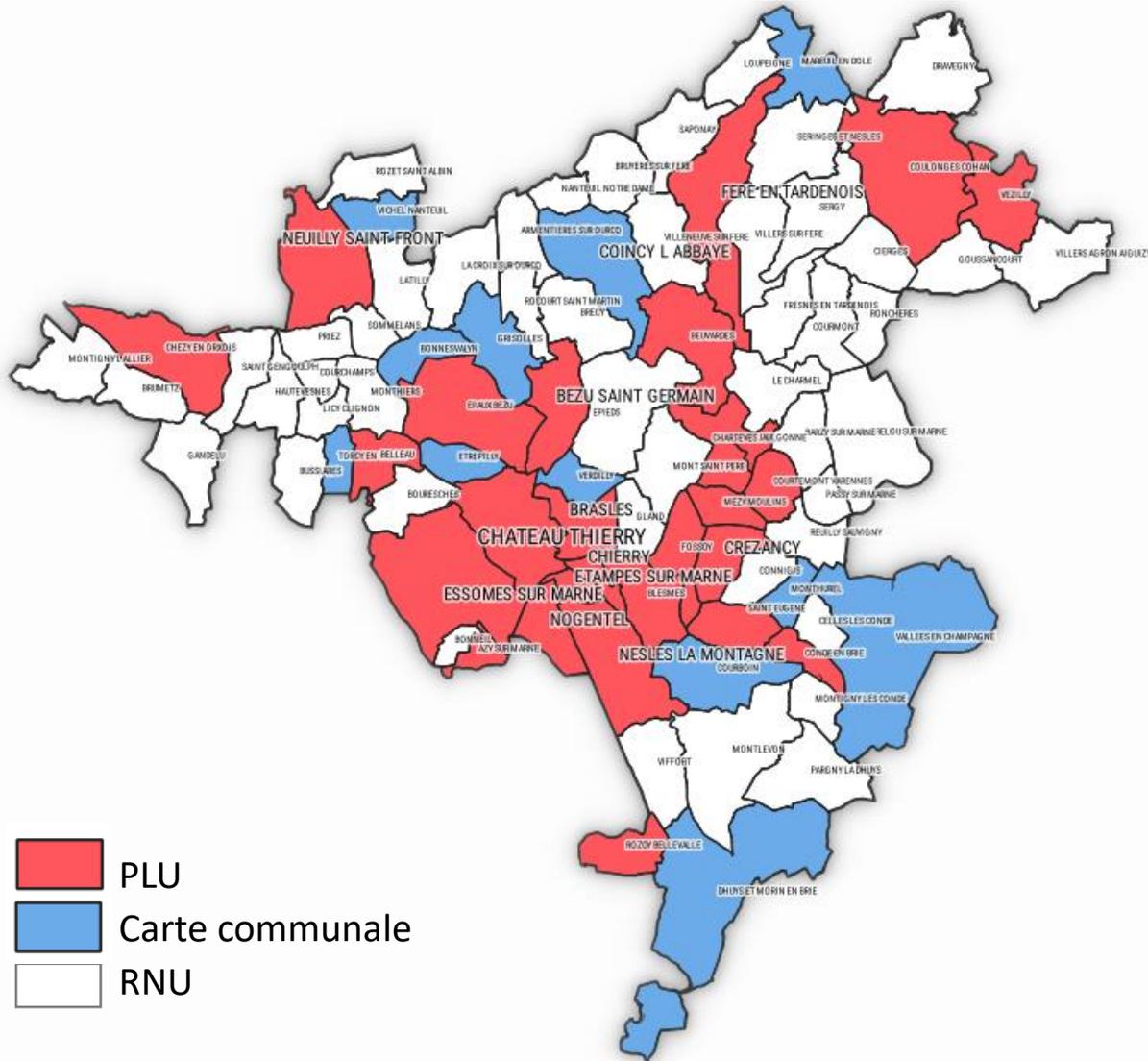
Où implanter
de nouvelles
activités
économiques
et des
services ?

Comment
garantir la
qualité des
nouvelles
opérations ?

Comment
préserver les
paysages et le
patrimoine
architectural
?

Où et
comment
développer
les mobilités
douces ?

Quels seront
les espaces
naturels,
forestiers et
agricoles
préservés ?



Elaborer un PLUIH :

- prendre en compte l'impossibilité d'élaborer des PLU ou cartes communales pour les communes soumises au règlement national d'urbanisme (RNU)
- intégrer les besoins d'évolution des documents d'urbanisme communaux
- définir une planification plus stratégique, qualitative et favorable à l'environnement

Les grandes étapes



Diagnostic et état initial de l'environnement

Etat des lieux du territoire et de ses enjeux



Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)

Stratégie politique globale, et durable en matière d'urbanisme et d'aménagement pour 10-15 ans



Règlement, zonage et orientations spécifiques

Délimitation des zones et définition des règles applicables et principes d'aménagement par secteur/thématique



Procédure et validation du projet

Temps de présentation du projet aux partenaires, à la population, avant approbation



Arrêt de projet

Approbation

Le PLUIH mobilise de nombreux acteurs :

- une collaboration entre les 87 communes et l'Agglomération,
- une association des partenaires : services de l'Etat, de la Région, du Département, le PETR, Chambres consulaires, etc.
- une concertation des habitants

Comment s'informer ? Comment participer ?

→ site internet de l'Agglomération www.carct.fr
rubrique PLUIH



→ Exposition publique dans les Maisons de l'Agglo

→ Courrier ou mail : pluih@carct.fr

→ Registres dans les Mairies et Maisons de l'Agglo

Projet d' Aménagement et de Développement Durables

Qu'est-ce que le PADD ?

La pièce maitresse du PLUIH : il exprime les projets politiques et choix d'avenir pour l'Agglomération à l'horizon 2040

Un document non technique et accessible à tous

Des thématiques précises à aborder : aménagement, équipements, urbanisme, paysages, protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques

Une obligation de fixer des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain (Loi Climat et Résilience)

Une déclinaison du PADD imposée dans le règlement et le zonage

2. Synthèse du diagnostic et objectifs du PADD

2.1. Démographie, habitat, mobilité

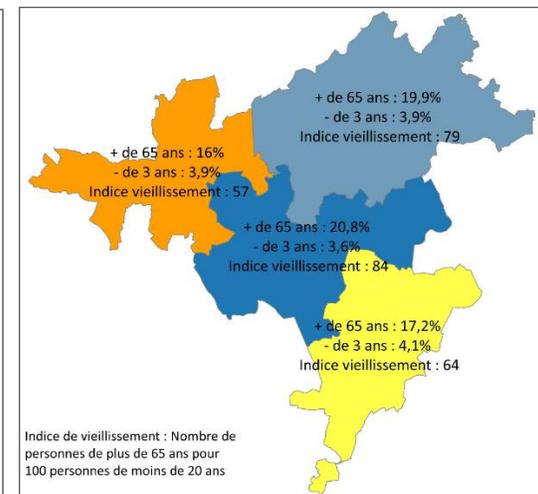
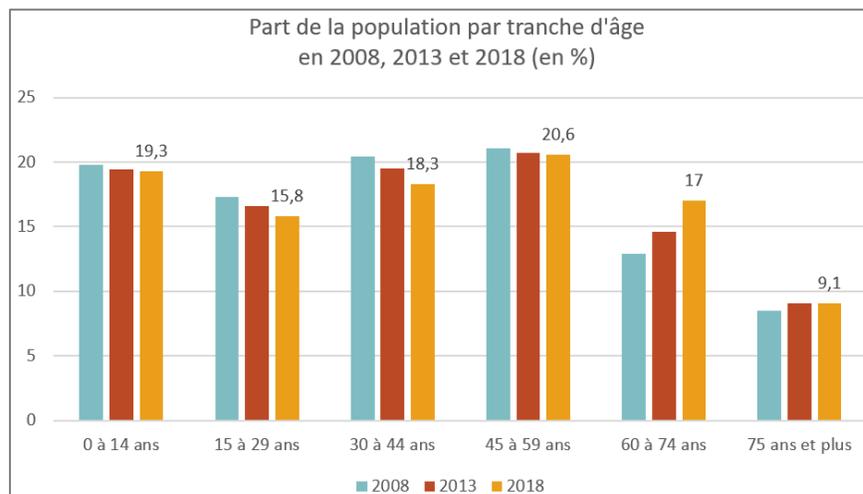
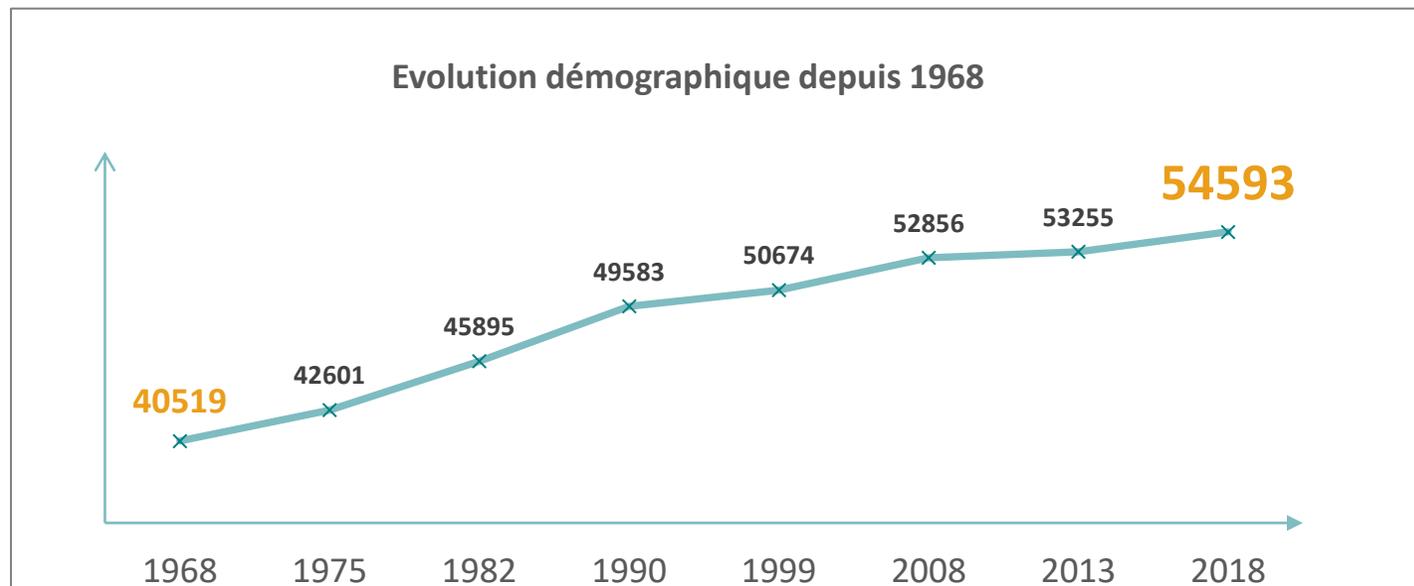
→ les constats

Population / 54 593 habitants en 2018

- Une croissance continue de la population : + 14 000 habitants en 50 ans
- Une attractivité du territoire, notamment pour les familles qui profite surtout aux secteurs centre et sud de l'Agglomération
- Une population relativement jeune sur le territoire
- Une tendance au vieillissement de la population, particulièrement prégnante sur le centre de l'Agglomération et le Tardenois



Comment favoriser le maintien de la population et permettre l'accueil de nouvelles populations, notamment des jeunes ménages ?



Démographie – Les constats

Structure de la population :

- Une majorité de familles sur le territoire (2/3 des ménages)
- Une diminution de la taille des ménages
- Un niveau de vie en augmentation et supérieur au département et à la Région
- Une augmentation des ménages en situation fragile :

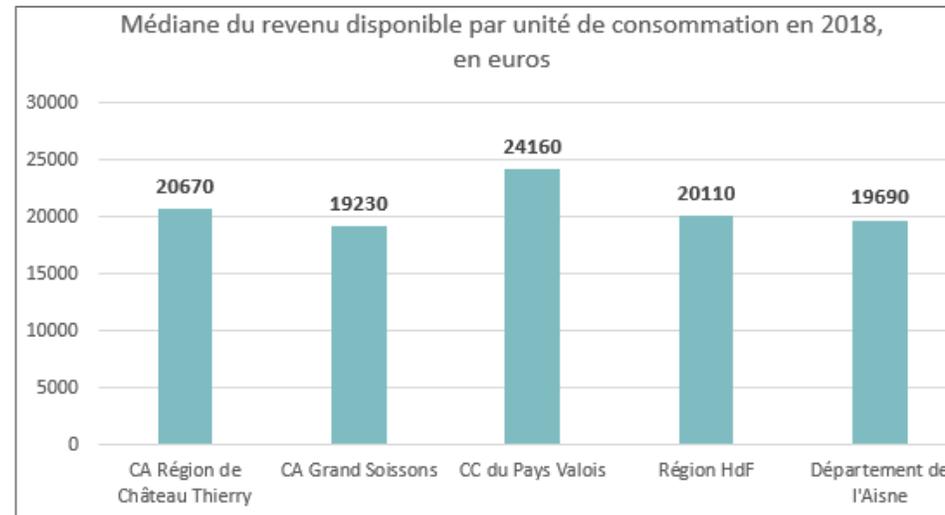
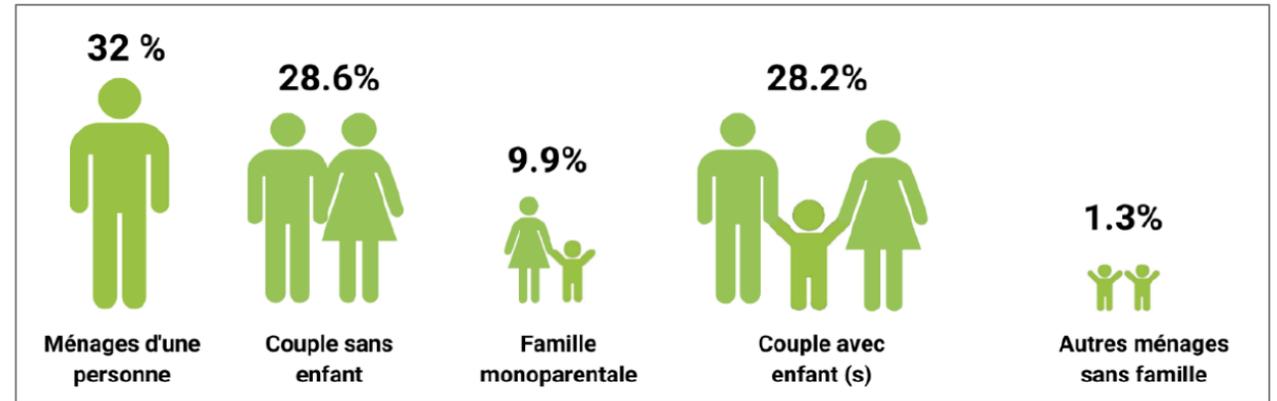
en 10 ans

+ 700 chômeurs
+ 600 familles monoparentales



Comment anticiper les besoins liés au vieillissement de la population et à l'évolution des situations familiales ?

Composition des ménages (2018)



45 %
de foyers non imposés

14,7 %
de chômage

24 %
des moins de 30 ans vivant sous le seuil de pauvreté

Logements – Les constats

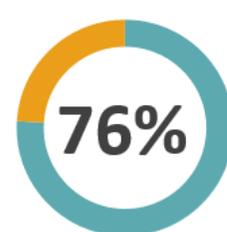
Logements / 27 284 logements en 2018

- 1,7 fois plus de logements qu'en 1968 (tandis que la population a été multipliée par 1,3)
- Une production moyenne de 207 logements / an, consommatrice d'espaces
- Un nombre important de logements vacants, notamment dans les centres-villes et centres bourg
- Une absence de diversité du parc de logement, inadapté aux jeunes ménages et personnes âgées
- Un parc de logements ancien, posant des problèmes d'adaptation, d'indignité et de précarité énergétique



Comment diversifier l'offre de logements et fluidifier les parcours résidentiels ? Comment réhabiliter le parc de logements anciens, pour améliorer le confort et la qualité thermique ?

Taille des logements (2018)



maisons individuelles



propriétaires occupants



logements construits avant 1973

1954
date d'achèvement moyen sur l'Agglo (1964 en France)

2 687

logements vacants (9,8 % du parc)

122 ha consommés

entre 2011 et 2021 à vocation habitat (données CEREMA)

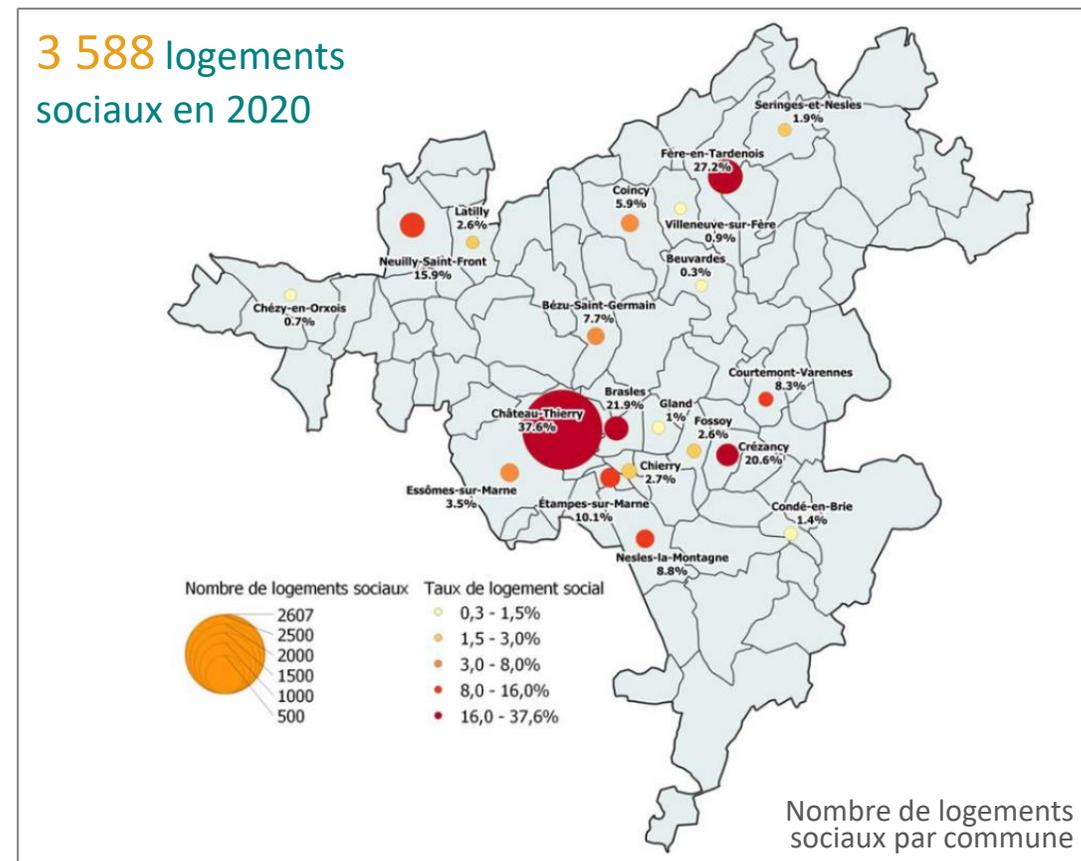
Logements sociaux et logements spécifiques

- Une concentration du parc de logements sociaux sur la commune de Château-Thierry (72 % des logements sociaux de l'Agglomération) et en particulier sur les deux Quartiers Prioritaires de la Ville (Blanchard et Les Vaucrises)
- De forts enjeux de lutte contre la vacance et la précarité énergétique sur le quartier du Parchet à Fère-en-Tardenois
- Un déficit de l'offre en direction des publics spécifiques



Comment prendre en compte les besoins des personnes dépendantes et des personnes en situation de handicap ?

3 588 logements sociaux en 2020



567 lits pour personnes âgées dont les $\frac{3}{4}$ sur Château-Thierry et Brasles

91 places dans les 5 centres d'hébergement de l'APEI des Deux Vallées pour adultes en situation de handicap, situés à Château-Thierry

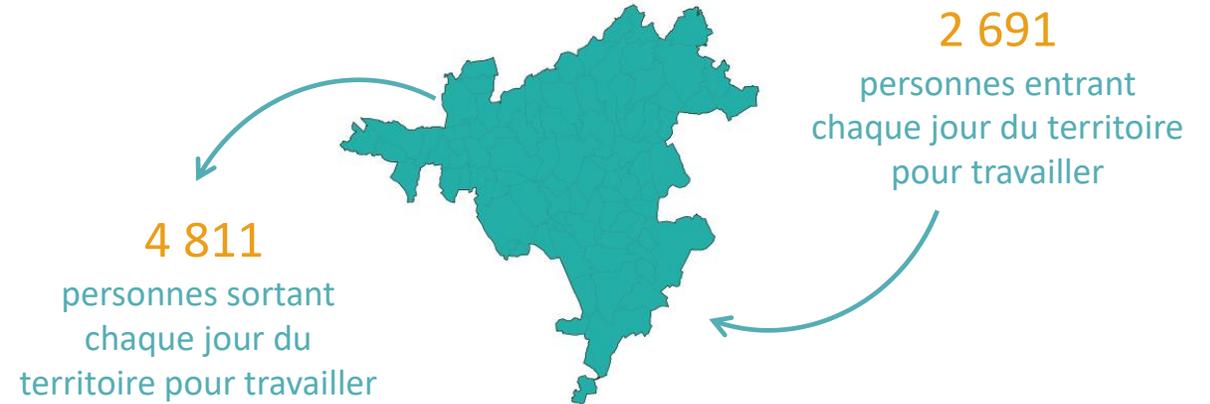
Desserte et mobilité – Les constats

Mobilité :

- Un positionnement géographique stratégique : autoroute A4, deux axes structurants (RD 1 et RD 1003) et bénéficiant d'une liaison ferroviaire directe à Paris
- Un réseau de transport couvrant tout le territoire
- Une forte dépendance à la voiture individuelle : 83 % des flux domiciles-travails des actifs résidant et travaillant dans l'Agglomération sont réalisés en voiture
- Des pistes cyclables insuffisantes pour encourager les déplacements en vélo
- Un projet structurant : la Véloroute 52 d'intérêt national et de nombreux chemins de randonnée sur le territoire



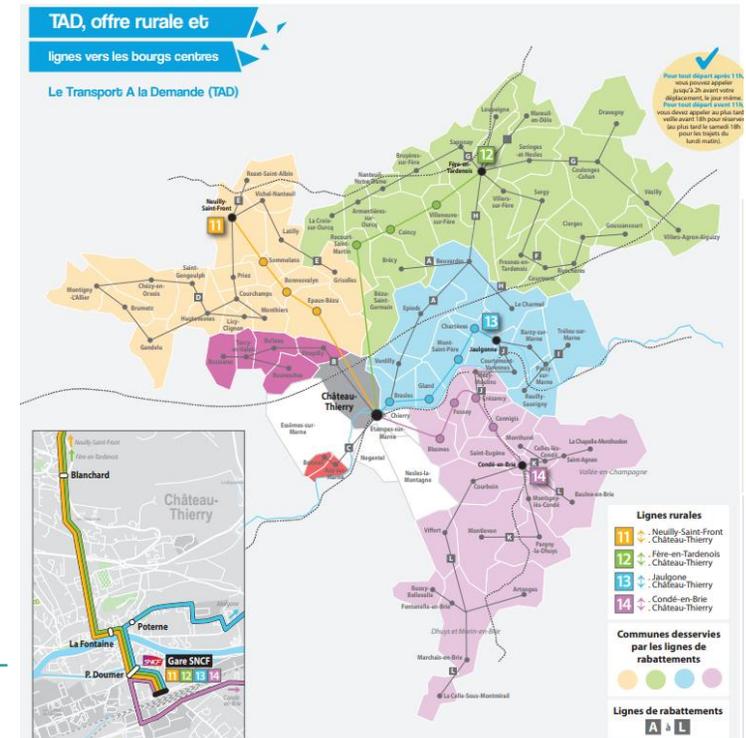
Comment soutenir le réseau de transport collectif, alternative à l'usage de la voiture ? Les déplacements doux ? Comment accompagner les déplacements en ruralité et notamment la mobilité des jeunes et des personnes âgées ?



5 lignes urbaines et 2 navettes Fablio

un réseau de Transport à la Demande

- 4 lignes rurales ayant pour destination Château-Thierry
- 12 lignes de rabattements desservant les bourgs-centres



2.1. Démographie, habitat, mobilité

→ les objectifs du PADD

Axe 1 - Soutenir l'attractivité et le développement équilibré du territoire

Porter une ambition démographique pour le territoire

Organiser un développement résidentiel cohérent avec l'armature territoriale

Rechercher une proximité de tous les habitants aux équipements et services

Accueillir **environ 150 nouveaux ménages par an, pour atteindre 60 800 habitants en 2040**

Favoriser **l'installation des jeunes ménages** pour limiter le vieillissement de la population

Conforter le pôle structurant, principal bassin d'habitat, d'emplois, de services et de commerces
Réaffirmer la **place des pôles relais et de proximité** et maintenir une **capacité d'accueil dans les communes rurales**

Redynamiser les centres-villes et centres-bourgs

Maintenir un niveau d'équipements et de services adapté aux évolutions démographiques :

- Mener une politique volontariste afin d'attirer les jeunes actifs et jeunes ménages sur le territoire
- Anticiper les besoins d'une population vieillissante

Veiller à une répartition équilibrée des équipements et services sur le territoire, notamment en développant l'offre d'équipements sur le secteur de Neuilly-Saint-Front

Veiller à conforter la présence des services publics sur les polarités du territoire en pérennisant le réseau Maisons de l'Agglo / France Services



Axe 2 – Répondre aux besoins en logements en intégrant les enjeux de sobriété foncière

Répondre à la dynamique démographique du territoire

Assurer le développement de **3 000 logements supplémentaires** d'ici 2040, nécessaires au maintien de la population et à l'accueil de nouveaux habitants

Réinvestir **542 logements vacants soit 36 logements/an** afin de répondre au besoin de logements

Reconquérir le bâti délaissé pour maintenir la vitalité des centres anciens

Poursuivre l'**accompagnement des travaux d'adaptation du bâti ancien** aux besoins de confort et de maîtrise de l'énergie et anticiper l'interdiction progressive de louer les passoires énergétiques

Etudier la mise en œuvre **d'opérations de renouvellement urbain** pour les ilots les plus dégradés, en s'appuyant sur l'établissement public foncier

Développer **2 500 logements supplémentaires, prioritairement dans les enveloppes bâties**

Organiser la production de 2 500 nouveaux logements :

- **Identifier les possibilités de valorisation** au sein de l'espace bâti existant (friches...)
- **Définir les zones de développement en priorité dans le tissu bâti** en limitant les espaces en extension
- **Réfléchir au positionnement des sites de projets pour la meilleure intégration au territoire** (continuité de l'espace urbain, prise en compte des espaces naturels et paysagers, mobilité, ...)



Axe 3 - Améliorer et diversifier le parc de logements

Développer une offre d'habitat adaptée à toutes les étapes du parcours résidentiel

Favoriser l'émergence de **logements abordables adaptés aux jeunes et aux seniors** (petites typologies, accession, locatif), en particulier dans les centralités

Attirer de nouveaux profils de ménages en développant une **offre résidentielle qualitative**

Développer une **offre locative notamment sociale**, sur les communes accessibles du territoire

Faciliter la réalisation de **solutions d'hébergements en fonctions des besoins** : stagiaires, apprentis, saisonniers, etc.

Veiller aux besoins des personnes aux ressources contraintes, dépendantes, porteuses de handicap

Identifier, programmer et développer **une offre de logements d'urgence**

Répondre au besoin de sédentarisation par la réalisation d'habitats adaptés et mettre à disposition une aire d'accueil des gens du voyage de 25 places

Répondre aux besoins des publics spécifiques



Axe 4 - Assurer une mobilité adaptée aux besoins du territoire

Affirmer la position du pôle urbain à l'échelle régionale

Tirer profit du **positionnement stratégique du territoire** (présence de l'A4 et Train Paris-Reims)

Prendre en compte les **interactions avec les territoires voisins**

Affirmer le **pôle gare** comme porte d'entrée du territoire

Optimiser le réseau de transport collectif, adapté au caractère multipolaire du territoire

Développer **une offre de transport alternative à la voiture individuelle**

Apaiser les traversées des communes, notamment sur les axes structurants (RD1, RD1003)

Valoriser la future véloroute-voie verte comme épine dorsale des déplacements cyclables

Recentrer les fonctions de vie dans les **centres-bourgs et centres-villes** pour limiter les flux

Valoriser les **sites de projets à proximité des sites de transports collectifs**, en particulier du pôle gare de Château-Thierry

Intégrer dans les réflexions d'aménagement la présence des modes actifs (raccordement au réseau existants, bouclage de la voirie, connexion modes actifs...)

Promouvoir une mobilité durable

Permettre un développement urbain limitant les flux et confortant les polarités du territoire



2.2. Economie, tourisme, agriculture → les constats

Economie et emploi – Les constats

Economie / 2 580 entreprises – 17 800 emplois

- Un **poids économique non négligeable** (11% des entreprises de l'Aisne) et une bonne dynamique entrepreneuriale
- Un **tissu dense de Très Petites Entreprises** : 85 % des établissements actifs ont moins de 10 salariés
- Un tissu économique qui a su résister aux crises économiques de 2007-2008 mais qui enregistre **une diminution du nombre d'emplois** (- 700 emplois en 10 ans)
- **Une concentration de l'emploi sur le secteur centre**
- Plus d'actifs que d'emplois sur le territoire, témoignant d'**une dépendance aux bassins d'emplois parisiens et rémois**
- Un paysage économique marqué par le **passé industriel du territoire et l'activité agricole**, qui tend à se diversifier

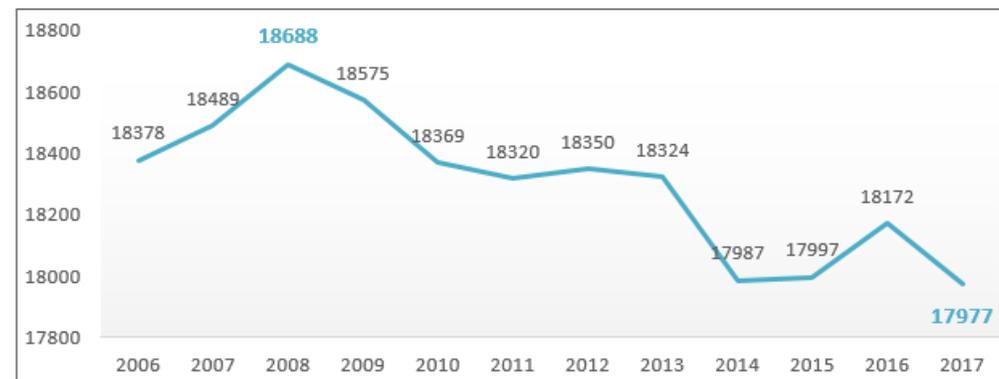


Permettre le développement des entreprises et l'accueil de nouvelles, tout en veillant à la limitation de la consommation foncière ?

Comment favoriser l'implantation de formations ?

+ 441 entreprises
créées en 2020 (13,7 % des créations dans l'Aisne)

85 % des établissements actifs ont moins de 10 salariés

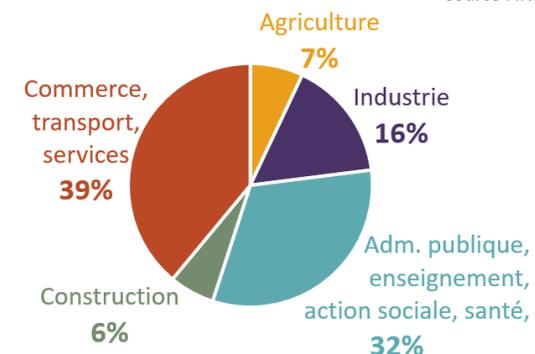


25 065 actifs
en 2018 dont 87% d'actifs occupés

97 ha consommés
entre 2010 et 2020 (données CEREMA)

Répartition des emplois par secteur d'activités

source : INSEE



Tourisme

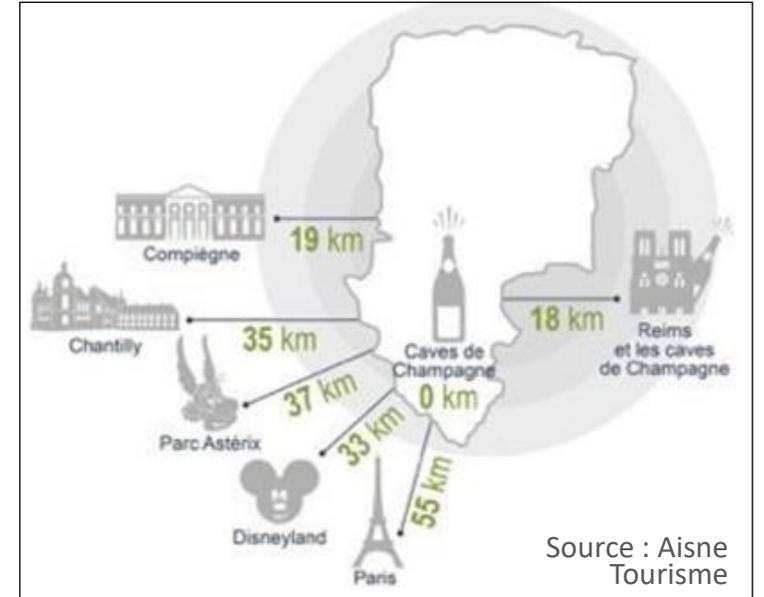
- Un **positionnement géographique stratégique** et une desserte par l'A4, principal axe drainant des touristes étrangers en France
- Un **contexte géo-touristique favorable** : culturel, de mémoire, œnotourisme, etc.
- Des **potentiels de développement** : tourisme vert, cyclotourisme (véloroute-voie verte)
- Une **augmentation du nombre de nuitées marchandes**
- Un **déficit d'offre d'hébergement touristique** : le Sud de l'Aisne ne représente que 10% de l'offre d'hébergement axonaise



Comment profiter du positionnement stratégique du territoire ?

Permettre le développement de l'offre d'hébergement ?

Tourisme – Les constats



2 928 lits
marchands

8 500 lits non
marchands

338 834 nuitées

recensés en 2021 sur le sud de l'Aisne

Agriculture – Les constats

Agriculture

- Un **pilier de l'activité économique** du territoire, engendrant de nombreux emplois directs et indirects
- Une **activité agricole diversifiée et une filière viticole dynamique**
- Une **diminution importante du nombre d'exploitations** en 10 ans
- Une **augmentation de la taille des exploitations**, au détriment des plus petites
- Un **potentiel de diversification** : tourisme agricole, transformation et vente directe, etc.



Comment conserver la dynamique agricole et viticole du territoire et accompagner les projets de diversification ?



785
exploitations
agricoles en 2020



51 321 ha
de Surface Agricole
Utile en 2020



-63 exploitations
en 10 ans



7,4 %
des emplois en
2018



46 % des
exploitations en
céréales ou
grandes cultures



2 056 ha en AOC
Champagne
22,7 % de la
production agricole

2.2. Economie, tourisme, agriculture → les objectifs

Axe 4 - Conforter le rayonnement économique du territoire

Veiller aux **capacités de développement des activités existantes**

Mobiliser les **disponibilités dans les zones d'activités existantes**

Développer une **offre nouvelle de foncier économique** :

- Prioriser le **développement de l'offre foncière en continuité des zones d'activités économiques structurantes du territoire**
- Définir des **capacités d'extension mesurées et ciblées des zones d'activités communales**

Envisager **un développement à long terme sur le secteur du Tardenois** en lien avec les réflexions sur la création d'un échangeur autoroutier

Développer **l'accès à la formation et à l'apprentissage** en lien avec les métiers en tension, besoins du territoire et aspirations des jeunes (formations Bac+3, licences CNAM, école de production, etc.)

Favoriser la **création d'espaces et de services partagés pour les entreprises** (salles de réunions partagées, ateliers –relais, tiers lieux...)

Conforter le tissu de Petites et Moyennes Entreprises, notamment artisanales

Améliorer la lisibilité, la qualité et l'accessibilité des zones

Assurer la **pérennité des entreprises présentes sur le territoire** et offrir de **nouvelles capacités d'accueil économiques**

Créer un **écosystème économique favorable**

Veiller à **l'attractivité des zones économiques**



Axe 5 - Structurer une offre commerciale cohérente et équilibrée

Revitaliser les centres-bourgs et centres-villes en confortant les commerces et services

Encadrer les possibilités d'implantation des commerces intermédiaires et majeurs cohérentes

Conforter l'attractivité des centralités, en **soutenant le commerce de proximité** sur les linéaires commerciaux des centres-villes et cœurs de bourg

Lutter contre la vacance commerciale, notamment en s'appuyant sur les dispositifs Action Cœur de Ville et Petites Villes de Demain

Préserver les cellules commerciales, en encadrant le changement de destination sur les linéaires commerciaux à préserver

Développer et organiser la **mixité des fonctions** dans les pôles urbains et notamment sur le pôle gare, lieu d'intermodalité

Maitriser le développement des zones commerciales en définissant les possibilités d'implantation des commerces en adéquation avec les objectifs de préservation du commerce de proximité et d'équilibre du territoire



Axe 6 - Affirmer le positionnement touristique du territoire

Promouvoir une offre
touristique complète et
attractive

Valoriser le **potentiel touristique**, en s'appuyant sur :

- le tourisme culturel (Camille Claudel, Jean de la Fontaine, Léon Lhermitte, patrimoine bâti, etc.)
- le tourisme de mémoire (site Unesco du Bois Belleau, Côte 204),
- L'œnotourisme (AOC Champagne et site Unesco Coteaux, maisons et caves de Champagne),
- le tourisme vert (Hottée du Diable, Parc des Bruyères, vallée de la Marne, etc.)

Inscrire le territoire en **connexion avec les réseaux touristiques voisins** (Cité internationale de la Francophonie, Paris, Reims, etc.)

Tirer parti des **itinéraires touristiques majeurs** : valoriser la future Véloroute 52, promouvoir le maillage d'itinéraires de randonnées

Permettre la réalisation de projets d'hébergement d'ampleur, notamment le projet touristique de type résidence de tourisme sur le site des Blanchards

Conforter les sites touristiques existants en autorisant des projets compatibles avec les enjeux environnementaux, paysagers

- domaine de la Salamandre à Latilly, Hôtel Dieu de Château-Thierry, châteaux de Fère-en-Tardenois, Condé-en-Brie, Courtemont-Varennes, étang de Trélou-sur-Marne, etc.)

Faciliter la création et la **diversification des modes d'hébergement touristiques** (gîtes, campings à la ferme, etc.) et prendre en compte les projets de **logements atypiques** de type « habitat insolite »

Développer les capacités
d'hébergement touristique du
territoire



Axe 8 - Conforter la place de l'agriculture et accompagner ses mutations

limiter la consommation des espaces agricoles et intégrer la sensibilité des secteurs agricoles dans les choix de développement

Maintenir et conforter l'agriculture du territoire dans la diversité de ses filières (culture, viticulture, élevage, maraichage, etc.)

Préserver l'essentiel des espaces agricoles productifs et atténuer les effets de la pression urbaine sur les espaces agricoles

Intégrer les **périmètres de réciprocité** liés aux élevages

Porter une attention particulière au **traitement des franges des espaces urbanisés** pour pacifier les contacts avec les espaces agricoles

Préserver et permettre le **développement des exploitations agricoles et viticoles** :

- Préserver la fonctionnalité des sièges d'exploitation et bâtiments agricoles
- Permettre la réalisation de nouveaux bâtiments agricoles, en tenant compte de la sensibilité environnementale et paysagère de certains sites

Favoriser les activités de diversification, l'agrotourisme, la vente de produits locaux, le camping et gîtes à la ferme, fermes pédagogiques, l'agrivoltaïsme...

Promouvoir l'activité viticole et le **développement de la filière Champagne**

Soutenir le **développement des circuits-courts**, en coordonnant les filières de production et de distribution locales

Valoriser le patrimoine et éviter les friches bâties agricoles : Identifier les anciens bâtiments agricoles susceptibles de **changer de destination** (sous réserve de ne pas porter atteinte à l'activité agricole)



2.3. Environnement, cadre de vie et énergie

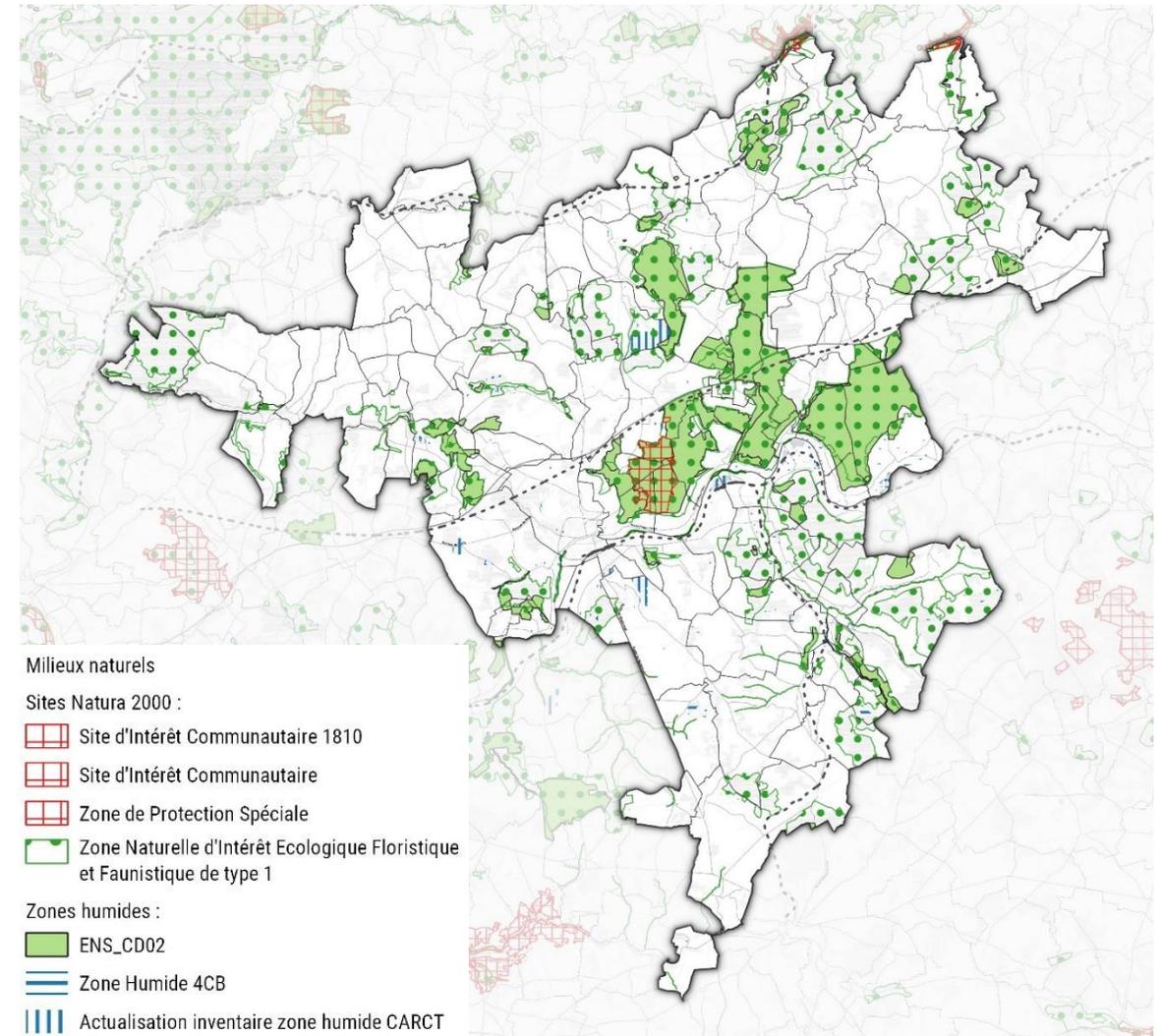
→ les constats

Environnement

- Des **milieux naturels riches et diversifiés**, fragilisés par le développement urbain et notamment :
 - Deux sites Natura 2000 « Domaine de Verdilly » et « Coteaux calcaires du Tardenois et du Valois »
 - 52 sites inventoriés Zones Naturelles d'Intérêt d'Ecologie Faunistiques et Floristiques
 - 47 Espaces Naturels Sensibles
- Des **continuités naturelles à préserver** (trame verte et bleue)
- **Un réseau hydrographique dense**, mais une qualité des cours d'eau à améliorer
- Des **zones humides à préserver**
- La présence de **nombreux captages**



Comment préserver les milieux naturels et la ressource en eau ?

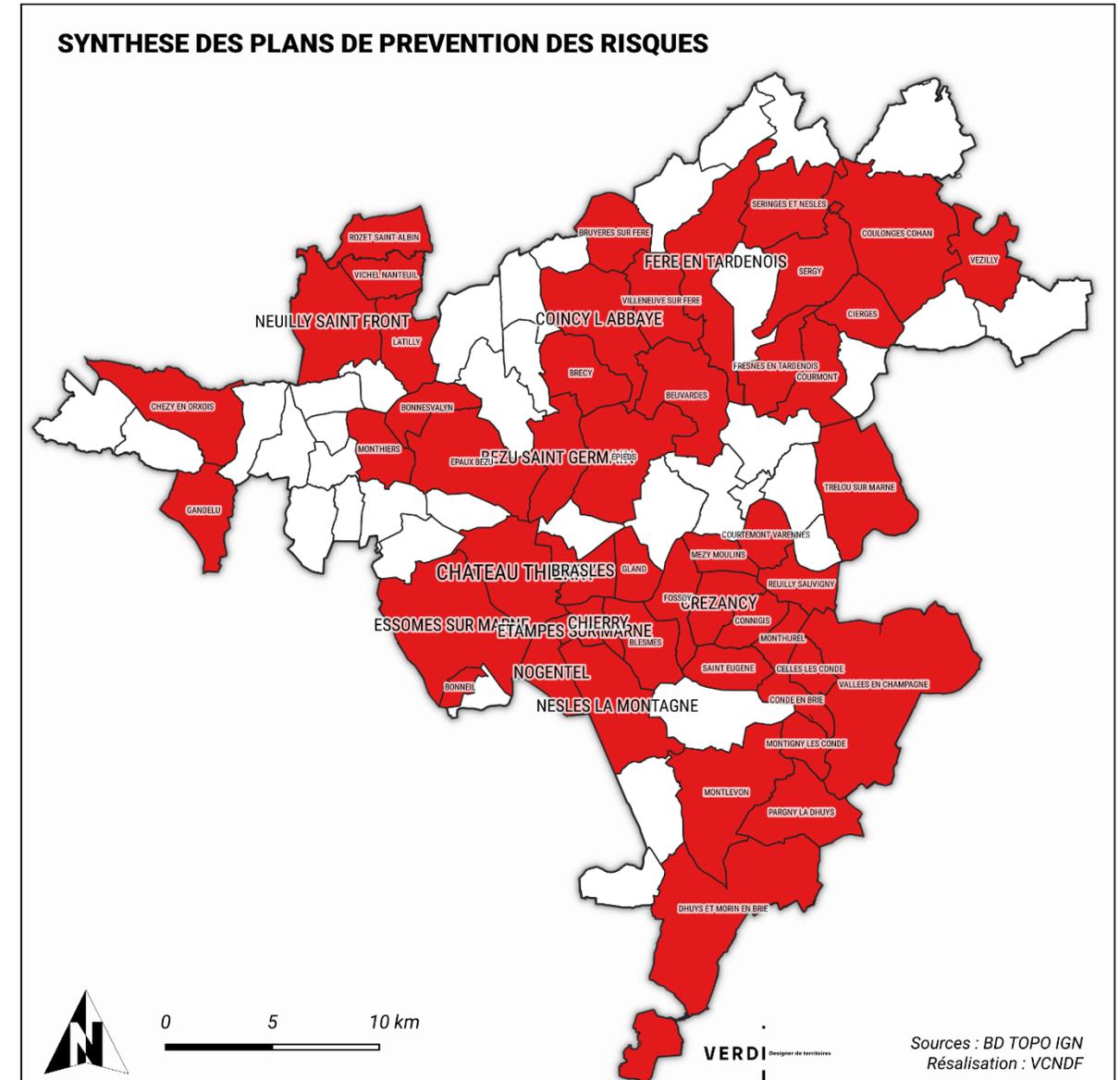


Risques

- Des risques naturels importants à prendre en compte :
 - Des risques liés aux inondations, ruissellements et coulées de boue
 - 15 Plans de Préventions des Risques Naturels approuvés sur le territoire
 - Des risques d'inondation par remontée de nappes ou inondations de caves
 - Des risques par retrait et gonflement des argiles
 - Des risques de mouvement de terrain (falaises, cavités, etc.)



Comment prendre en compte les risques et nuisances dans les choix de d'urbanisme ? Préserver les éléments participant à la lutte contre les risques (zones humides, prairies, haies, ...) ?

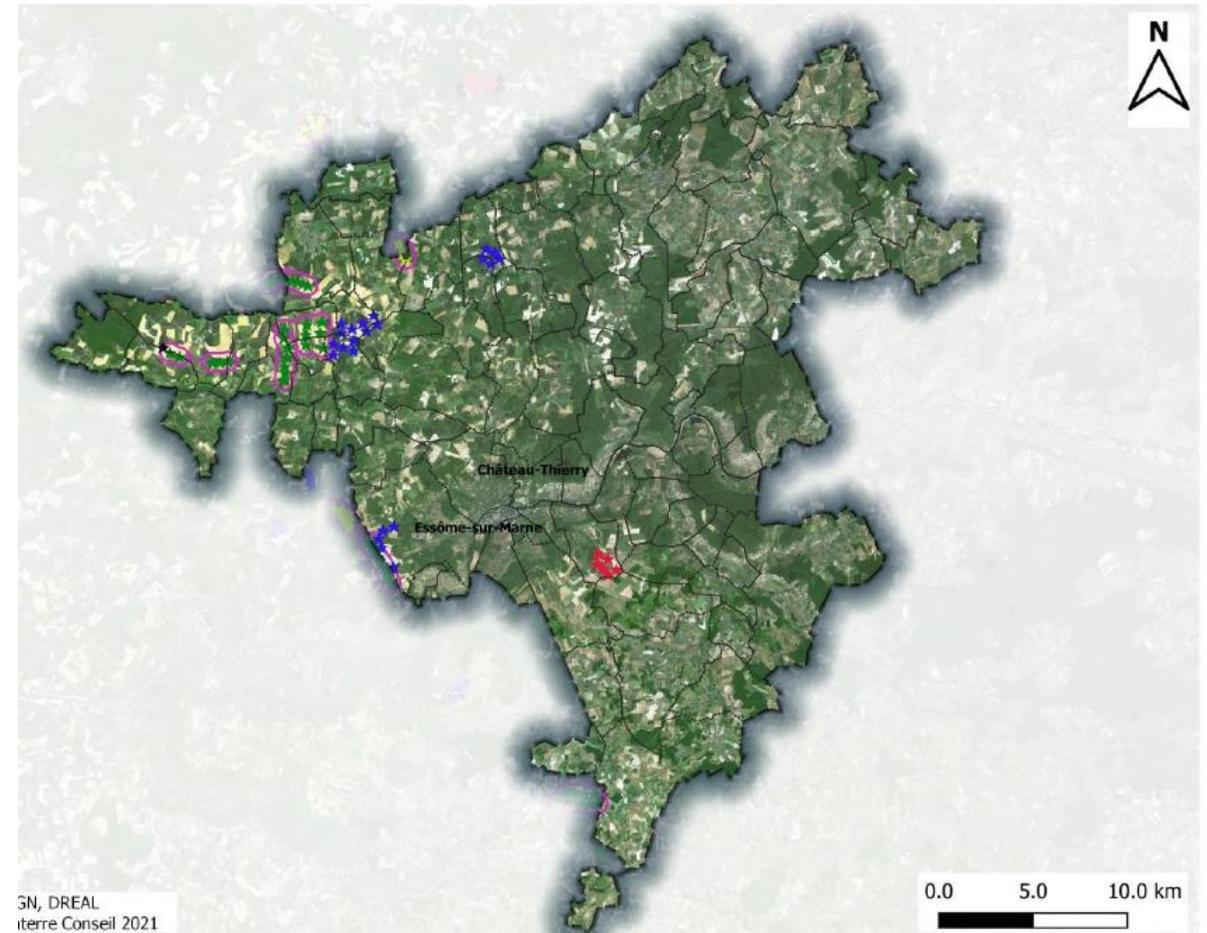


Energie

- Une production d'énergies renouvelables qui s'élevait en 2019 à **24 % des consommations locales totales** (Hauts-de-France 13 % ; France 18 %)
- Un potentiel de développement de la méthanisation, de la géothermie et du photovoltaïque
- Un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) en cours sur le territoire



Valoriser les énergies renouvelables utilisant le potentiel du territoire en veillant à l'intégration paysagère des énergies renouvelables ?



2.3. Environnement, cadre de vie et énergie → les objectifs

Axe 9 - Adapter le territoire aux enjeux environnementaux

Préserver les trames
écologiques

Protéger **les espaces naturels majeurs** (Natura 2000, Espaces Naturels Sensibles, Zones humides...) assurer la préservation des éléments de la **trame verte et bleue** (TVB)

Préserver les **boisements et la qualité des lisières forestières**

Préserver et développer la **biodiversité dans la trame urbaine** et renforcer la nature en ville

Améliorer la gestion des
eaux sur le territoire

Gérer durablement les ressources naturelles du territoire

- Définir un développement du territoire adapté aux ressources et **capacités de traitement des eaux usées**
- **Sécuriser l'approvisionnement en eau potable**, en garantissant la préservation des captages
- **Protéger les zones humides** et les espaces naturels accompagnant les cours d'eaux (forêts et prairies alluviales)

Limiter l'imperméabilisation des sols

Identifier les haies à préserver, les ouvrages hydrauliques à créer, etc. pour limiter les phénomènes de ruissellement

Prévenir l'exposition des
personnes et biens aux risques
et nuisances

Développer le territoire hors de toute zone de risque majeur et définir des espaces tampons

Assurer une **gestion des risques en amont**



Axe 10 - Valoriser les identités paysagères

Améliorer le rôle du paysage
au sein du territoire

Protéger les **secteurs paysagers remarquables et sensibles**

Intégrer la diversité et l'**identité des paysages du territoire** (Orxois-Tardenois, vallée de la Marne et Brie)

Préserver les **occupations du sol qui participent à la qualité des paysages** : forêts, pâtures, cultures, vignoble...

Renforcer l'attractivité du
cadre de vie

Préserver et valoriser les **patrimoines bâtis** (urbain, rural, industriel...) et **paysagers** (arbres remarquables, alignements, points de vue remarquables)

Améliorer les **secteurs d'entrée de ville** et traiter les franges urbaines

Veiller à la **qualité et à l'intégration paysagère des constructions**



Axe 11 - Inscrire le territoire dans la transition énergétique et climatique

Concilier le développement des énergies renouvelables et la préservation du cadre de vie et du potentiel touristique

Favoriser un bâti performant, économe en énergie et adapté au changement climatique

Accompagner le développement des filières énergétiques respectueuses du territoire

- Encadrer le développement des projets éoliens, photovoltaïques, méthaniseurs pour limiter l'impact environnemental et paysager des projets
- Privilégier l'implantation de projets photovoltaïques sur les secteurs dégradés (sites pollués, anciennes carrières, friches, etc.)

Veiller aux possibilités de **développement des capacités de production d'énergies renouvelables et de limitation de la consommation des énergies**

- Poursuivre l'accompagnement des habitants dans la rénovation de leur logement et dans la lutte contre la précarité énergétique
- Concilier enjeux patrimoniaux et amélioration des performances énergétiques du bâti traditionnel
- Promouvoir les projets d'habitat durable

Merci pour votre attention !